

Pôle communication

Mardi 21 septembre 2021



INFO PRESSE

Extension de validité de trois mois des visites techniques, permis de conduire et certificats d'immatriculation

Afin de permettre la continuité de l'activité économique pendant la période de confinement, les délais administratifs liés aux visites techniques, permis de conduire et certificats d'immatriculation vont bénéficier d'une extension de validité de trois mois.

Un projet de délibération en ce sens sera déposé au Congrès prochainement. Cette délibération permettra aux transporteurs et particuliers impactés par la fermeture, depuis le 8 septembre, des services et centres de contrôles techniques de la DITTT, de poursuivre leurs activités sereinement. D'ici à son adoption, une tolérance des forces de l'ordre a été demandée.

Cette extension de validité concerne les échéances :

- des visites techniques des véhicules ;
- de l'examen théorique général de conduite (code de la route valable 2 ans) ;
- des immatriculations de véhicules neufs ou nouvellement importés. Pour rappel, cette démarche peut également se faire en ligne sur le téléservice www.immatriculation.gouv.nc

Concernant les contrôles techniques des véhicules, l'extension de validité de trois mois n'exonère pas les propriétaires de l'obligation de maintenir leurs véhicules en bon état de fonctionnement et en conformité avec les dispositions du code de la route.

Dès la réouverture des centres de contrôles techniques, il leur appartiendra de planifier leurs rendez-vous de visites techniques en écrivant à contrôle-technique.dittt@gouv.nc

Contact presse : Karim Ouni, directeur adjoint de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres, tél. 23 20 48 ou 75 29 40, karim.ouni@gouv.nc